



Mairie de  
Gretz-Armainvilliers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Conseil municipal du 15 décembre 2025**

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 20	Conseiller(s) absent(s) : 4
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 2	Votants : 22	

Date de la convocation : 9 décembre 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrick OFFROY

**Étaient présents :** M et MMES. GARCIA ROBIN Jean-Paul, MONGIN Claude, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, LENOIR Isabelle, MATHEROT Olivier, LALLEMANT Sylvie, SEVESTE Arnaud, ROUSSEL Mylène, DIGUET Thierry, ZUCCOLO Isabelle, DEVAUCHELLE Marie-Paule, OFFROY Patrick, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, BENOIT Dominique, BOURSIEZ Frédéric, USSEGLIO-VIRETTA Guy, RENAUDET Denis, BENARD Sandie, VACHER Gérard, TRANGOSI Renaud

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Étaient absents avec pouvoirs :** PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie, BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul

**Était absent sans pouvoir :** CRISINEL Morgane, DANSOU Viviane



**DELIBERATION N° 02025\_075 : compte-rendu des décisions du Maire**

**Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur le compte-rendu au Conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;**

**Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)**

**Vu la délibération n°02020\_06 du 17 juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;**

**Considérant les décisions intervenues, relatives aux points suivants :**

N° décision	Date	Objet
002025_069	29/09/2025	Marché public d'assurances pour les besoins de la ville Lot 1: Responsabilité civile et risques annexes, attribué au groupement PNAS – AREAS DOMMAGES – pour un montant de prime annuelle de 15 630.94€ TTC Lot 2: Flotte véhicules et risques annexes, attribué à la société GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE – pour un montant de prime annuelle de 19 321.56€ TTC Lot 3: Protection juridique, attribué au groupement CABINET MADELEINE-BRISSET – pour un montant annuel de prime de 2 604.30€ TTC
002025_071	30/09/2025	Exposition PLAYMOBIL "pirates et grands explorateurs" le 24 et 25 janvier 2026, à la MCL, par la société" LUDIK'EXPO pour un montant de 4 440€ TTC
002025_072	01/10/2025	Audit informatique sur les équipements de la commune par la société BRIGHTWAY pour un montant de 15 000€ HT
002025_073	09/10/2025	Acquisition et pose de panneaux lumineux et maintenance avec la société LUMIPLAN pour un montant total de 26 160 TTC
002025_074	10/10/2025	Marché public d'entretien des installations thermiques (chauffage, ECS, climatisation et ventilation) avec la société PRESTAPRIM pour un montant de 54 901.20€ TTC, à compter du 01/11/2025, reconductible 3 fois pour une durée d'un an
002025_075	14/10/2025	Avenant N°1 en diminution au devis N°T17042025-1 "démolition d'un bâtiment au 42 rue de Paris", avec la société SOFRAT, suite à la suppression de certains postes réduisant le montant de 9 100€ HT pour atteindre un montant définitif à 76 885€ HT
002025_076	14/10/2025	Contrat de service ARPEGE CT00004247 – abonnement et maintenance du logiciel ESPACE CITOYENS PREMIUM pour un montant annuel de 4 016.82€ TTC par an, du 01/01/2026 au 31/12/2030
002025_077	22/10/2025	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle "Noël à la fête foraine" avec l'association PTI POA à destination des enfants de la Maison de la Petite Enfance pour un montant de 530€ TTC
002025_078	22/10/2025	Renouvellement de l'adhésion à l'association GIMAC SANTE AU TRAVAIL avec une cotisation forfaitaire de 120€ HT par agent
002025_079	24/10/2025	Avenant N°1 au lot N°2 "curage, démolition, gros œuvre, installation de chantier" du marché de réhabilitation du 43 rue de Paris – accueil du centre PMI/RPE avec la société TS CONSTRUCTION pour un montant de 23 603.06€ TTC
002025_080	28/10/2025	Avenant N°1 au lot N°6 "plâtrerie (distribution, doublages, isolation) du marché réhabilitation du 43 rue de Paris – accueil du centre de la PMI/RPE avec la société STAFF EN SEINE pour un montant de 2 939.40€ TTC
002025_081	03/11/2025	Renouvellement d'une convention de mise à disposition de locaux techniques à destination du CCAS de Gretz-Armainvilliers, pour un loyer trimestriel de 634.40€, du 02/11/2025 au 01/11/2028
002025_082	04/11/2025	Avenant N°1 en moins-value au marché réhabilitation du 43 rue de Paris – accueil centre de la PMI/RPE, travaux de menuiseries extérieures avec la société MIROITERIE BELLE OMBRE pour un montant diminué de 4 095.62€ TTC
002025_083	17/11/2025	Exercice du droit de préemption urbain de la commune : acquisition en viager d'une propriété située au 46 avenue du Rêve, à Gretz-Armainvilliers, parcelle

		D2505 – DIA 077 220 25 00089, au prix de 40 000€ avec une rente viagère annuelle de 13 128€
002025_084	12/11/2025	Avenant N°1 en moins-value pour le lot N°3 "ITE/RAVALEMENT" du marché réhabilitation du 43 rue de Paris – accueil du centre PMI/RPE avec la société AZUR pour un montant diminué de 19 244.70€ TTC
002025_085	12/11/2025	Contrat de prévention et lutte contre les nuisibles et parasites par la société A.H.R.B pour un montant de 2 592 € TTC du 01/01/2026 au 31/12/2026
002025_086	24/11/2025	Contrat de maintenance du logiciel OpenADS par la société atReal pour un montant de 4331.62€ TTC du 17/12/2025 au 16/12/2026
002025_087	18/11/2025	Avenant N°1 au lot N°1 "VRD TERRASSEMENT ESPACES VERTS" du marché réhabilitation du 43 rue de Paris – accueil centre PMI/RPE, avec la société EIFFAGE, pour un montant de 15 731.10€ TTC
002025_088	21/11/2025	Renouvellement de 2 serveurs avec paramétrage par la société MEDIACTIVE NETWORK pour un montant de 44 329.33€ TTC

***Le Conseil Municipal,***

**Prend acte** de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

***Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2025***

**Le secrétaire de séance**

Patrick OFFROY



**Le Maire**

Jean-Paul GARCIA ROBIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 077-217702158-20251215-02025\_075-DE

Berger  
Levivaut